
Adresse du conseil général de la commune de Cany qui félicite la Convention sur la découverte et la punition des derniers traîtres qui voulaient tuer la liberté, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Cany qui félicite la Convention sur la découverte et la punition des derniers traîtres qui voulaient tuer la liberté, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 222-223;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29138_t1_0222_0000_9

Fichier pdf généré le 01/02/2023

sublime, commande tous les succès. Dis à la Convention nationale que nous fabriquons de la poudre, du fer, de l'acier et des armes pour nos frères et nos enfants qui combattent les tyrans dans les armées; que nous leur envoyons nos grains et nos vêtements, et que si, par impossible, ils n'étaient pas victorieux, nous irions tous leur aider à vaincre, ou mourir avec eux.

Dis à la sainte Montagne de lancer avec impétuosité la foudre qui doit frapper ces nouveaux conspirateurs, ces vils intrigants qui, sous le voile du patriotisme, cachent les vices des esclaves, l'âme des royalistes, et voudraient faire dominer le parti de l'étranger pour anéantir la Liberté. Dis-lui que, fermement attachés à l'unité, à l'indivisibilité de la République, les fiers habitans du Jura ne s'insurgeront jamais qu'à la voix de la sainte Montagne, pour écraser les traîtres, terrasser les ennemis du peuple et livrer à la vengeance des lois les nouveaux factieux qui voudraient s'opposer au gouvernement républicain. Dis-lui que nous applaudissons à tous les décrets révolutionnaires, particulièrement à ceux qui frappent les gens suspects, à celui qui consacre les dépouilles des ennemis de la Révolution au soulagement des pauvres sans-culottes, à ceux qui déterminent les secours accordés aux parents des défenseurs de la Patrie, à celui qui appelle à la liberté les habitans du nouveau monde. Enfin, dis à tes collègues de conserver toute leur énergie, de ne quitter la Sainte Montagne que quand l'indépendance et la liberté des Français auront triomphé de tous leurs ennemis, et qu'une paix digne du peuple libre se présentera pour le bonheur des hommes.

Nous apprenons à l'instant les nombreux dangers, les écueils profonds qui t'entourent. Fière de ta mission auguste, forte de la confiance d'un grand peuple, arme-toi de nouveau de la massue dont tu te servis contre le fédéralisme, contre la faction girondine, frappe indistinctement tous les traîtres quels qu'ils soient et, dut-il ne rester que dix hommes dans la Convention nationale, que les législateurs des Français soient vertueux et incorruptibles! »

COMBETTE, BOUFRON, EPIARD, GRENIER, SEYKUT, PORTIER, JEUNET, J. LE FEUILLAT, FOREST, NONET, MURALLIET, BEDELLEY, CHARNIER, ROY, IANTIS, VILLET fils, J. D. CALLEIR, NICOD, DUTHIER, FAUCONNIER, SEFLER, DELAUNAI, RÉMOND, D. ÉTIÉVANT, Philibert GIRARD, VILLES, LHOMINY, C. B. VANDELLE, ÉTIENNE (*lieut. invalide*), Hubert OUTHIER, J. J. FOURNIER, FRAGNÉE, ROUSSET, B. FAIVRE, FÉLIX, MASSEY, JEANNEREZ, DECIZE, GAINENIS, CHARBAVISE, PARIS, SOYE, LOSMIER, GRÉS fils, BELLEVILLE, VANNIER (*brig. de g^{de}*), S. J. GIROD, D. EPAILLE, MONNIER, CLÉE, CASSAD, P. BERGERET, OUTTIER, DUSSON, CLONIAUD, GUITTON, H. CHORNOS, VOUTHIER, GERBET, BULLETT, LHOMME, PORTIER, VOLAND, Denis MERLIN, JACQUE, CHORTON, J. RONDOT, J. P. RÉMOND, VUILLOT, FRANÇOIS, F. LOMIER, PROST, FRANÇOIS aîné, GENET, LOMIER, N. BERTHET (*présid.*), T. DAUPHIN (*secrét.*). LOUIS (*secrét.*).

19

L'agent national de la commune de Muret, département de Haute-Garonne, apprend à la Convention nationale que l'esprit public fait

de grand progrès dans ce pays; on n'y connoît plus d'autre culte que celui de la raison et de la vertu, les cloches et l'argenterie des églises ont été envoyées à leur véritable destination; il invite la Convention à rester à son poste; il annonce aussi, que la société populaire de cette commune a fait l'envoi de deux charrettes chargées d'effets, à nos frères d'armes qui sont à Puicerda, tels que roupes, bas, chemises, souliers, etc. (1).

[Muret, 10 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Je m'empresse de vous apprendre que l'esprit public a fait des progrès si étonnans, que nous n'avons plus de prêtres dans cette commune; aussi nous ne connoissons plus d'autre religion que celle de la vertu et d'autre culte que celui de la raison. A notre exemple, les autres communes de ce district se sont presque toutes délivrées de ce reste impur de brigands qu'enfantèrent la superstition et la cupidité; aussi les braves sans-culottes des divers cantons se sont-ils à leur tour empressés d'apporter à l'administration toute l'argenterie de leurs ci-devant églises, ainsi que tous autres ornemens qui jusqu'ici n'avoient servi qu'à mieux les tromper. Tout cela, réuni au salpêtre que nous fabriquons ici, précipitera sans doute la ruine des tyrans. Quant à vous, citoyens représentans, je vous invite, au nom de tous les sans-culottes nos collègues, de rester inébranlables à votre poste, et de ne descendre de la Montagne qu'après avoir imité Jupiter qui n'abandonna sa foudre que lorsqu'il eut écrasé tous les titans. S. et F. »

Alexis SÈVÈNE (*agent nat.*).

P. S. — Je vous annonce encore qu'il y a quelques jours que la Société populaire de cette commune a fait directement l'envoi de deux charrettes chargées d'effets à nos frères d'armes qui sont à Puicerda, tels que : roupes, bas, chemises, souliers, etc. Le cavalier jacobin qu'elle a monté, armé et équipé va partir au premier jour pour se rendre à Auch.

20

Le conseil-général de la commune de Cany adresse à la Convention nationale des félicitations sur la découverte et la punition des derniers traîtres qui, sous le voile du patriotisme, voulaient tuer la liberté. Courage, législateurs, disent les membres du conseil général! continuez de parcourir avec la même énergie votre glorieuse carrière; soyez toujours dignes du peuple, il le sera de vous.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Cany, 12 germ. II] (4).

« Citoyens représentans,

La liberté vient de remporter de nouveaux triomphes. Encore une fois vous avez sauvé

(1) P.V., XXXV, 20. Bⁱⁿ, 30 germ. (suppl^t).

(2) C 297, pl. 1023, p. 3.

(3) P.V., XXXV, 20. Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t); Débats, n° 568, p. 348.

(4) C 258, pl. 1039, p. 6.

la patrie. Encore une fois vous avez bien mérité d'elle. La foudre nationale, en frappant les chefs d'une faction qui, sous le manteau du patriotisme, voulait assassiner les patriotes, consolide à jamais l'affermissement de notre bonheur.

Ils devraient donc bien, les ennemis du genre humain, les nôtres, renoncer à l'infernal projet de détruire une République voulue et proclamée par vingt-cinq millions de Français, tous déterminés, s'il le faut, à la cimenter de tout leur sang. Courage, Législateurs, continuez à parcourir avec la même énergie votre glorieuse carrière; soyez toujours dignes du peuple, toujours il le sera de vous.

Guerre aux tyrans! Mort aux traîtres, attachement inviolable, soumission entière à nos législateurs; la liberté ou la mort. C'est le vœu, c'est le cri des sans-culottes de Cany.»

MARAY (*maire*), FLOÛET, DUMOURE, ROUSSEAU, DESHAYS, Fr. RENAULT, LAURENCE, DELAPLACE, CAPRON, PRÉVOST, RENAULT, DESPOCHES, DELCOURT, FLOÛET fils (*agent nat.*), TROUVEZ, COLLARD (*secrét.*).

21

Le citoyen Biarnoy, prêtre, prie la Convention nationale d'agréer l'offrande qu'il fait à la patrie de la pension de 800 l. que lui accorde la Nation : puisse-t-elle concourir à la destruction des tyrans, et servir à creuser le tombeau du dernier des ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).

22

Les officiers, sous-officiers et soldats du 4^e bataillon des Côtes-du-Nord, remercient la Convention nationale du décret du 21 pluviôse, qui ordonne les secours nécessaires aux familles des défenseurs de la patrie : ce décret consolateur est un de vos plus bienfaits travaux. Ils promettent de périr ou de vaincre pour la cause du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Brest, 10 vent. II] (3).

« Nous avons reçu avec reconnaissance votre décret du 21 pluviôse. Ainsi les secours accordés à nos parents ne seront plus différés par la malveillance. Vous répandez avec largesse la bienfaisance nationale sur les sans-culottes, parce que c'est notre sang qui tous les jours cimente la République. Ce décret porte la consolation avec l'aisance dans les millions de familles qui n'ont reçu en partage que la vertu et l'indigence. Ce décret ramène la France aux principes de l'égalité en corrigeant l'injuste distribution des biens.

Royalistes fanatiques, aristocrates de toutes couleurs, vous êtes confondus. La Convention

a fait le bonheur des peuples malgré vos calomnies, la Nation reconnoît ses amis, et sa reconnaissance pour ses bienfaiteurs durera aussi longtemps que la République. Il n'y a plus que les riches qui détestent la Révolution, parce qu'ils croient qu'il faut des indigents, c'est-à-dire des malheureux. Ils détestent la Révolution à cause du maximum et des loix sur l'accaparement. Ils détestent la Révolution, parce qu'on leur impose quelque taxe matérielle et proportionnelle à leur fortune quand le reste de la Nation court porter aux frontières l'offrande de son sang.

N'est-ce pas les riches qui calomnioient le 10 août, le 31 mai? Ils ont plaidé pour Custine, se sont apitoyés sur Marie-Antoinette cherchant toujours à empoisonner l'opinion publique. Quand ils n'ont pu faire rejeter la Constitution, ils ont dit dans leur fureur : « Perdons la liberté », et ils ont livré le Midi aux tyrans qui étoient les protecteurs de l'armée royale, et en Vendée les riches.

Loin de vous le soupçon de vouloir spolier les riches. Sans doute s'ils conspirent, ils perdront la vie avec leurs biens. La soif de l'honneur au champ de l'honneur, la frugale médiocrité dans la vie domestique, voilà l'essence du républicain. Législateurs, surveillez ces cruels ennemis intérieurs. Nous, nous vous demandons qu'on nous donne des recrues et des armes; bientôt la charge va sonner et nous ne serons pas prêts. Patrie! que tes destinées sont brillantes. Soldats français, que votre poste est glorieux. Vertueux Le Pelletier, Marat, Charlier qui êtes morts pour la Liberté, environnez-nous de vos ombres; que nous périssons aussi ou que nous vainquions pour la cause populaire. »

CHARLOTIN, N. GUILMON (*caporal fourrier*), C. RAIMBAULT (*serg'*), ROUXEL (*serg'-major*), RAOUL (*adjud'*), DESUIN (*cap'*), GUILLAUME (*serg'-major*), LATOUCHE (*serg'*), DOUNION (*sous-lieut. républicain*), F. DUVAL (*lieut.*), HAREL l'aîné (*lieut.*), LEMORT (*serg'*), PORMI (*sous-lieut.*), FUINUT (*caporal*), MORDELLE (*serg'*), CHAUVIN (*secrét.*), PRIGENT, PASQUION, MOYNET, J. JOSSE (*caporal*), J. LE SOUDÉE, J. ANDRÉ, ROUSSIGNIOL, LE TEXIER, DOUAROU, RAZANET (*serg'*), PECHÉE, DEMOI, GUIOMAR (*cavalier*), LE MÉRER, MARY (*serg'*), LE SAUL (*caporal*), GUILLARMÉ (*lieut.*), THOMAS.

23

Le citoyen Frédéric Japy, horloger à Beaucourt, district de Belfort, département du Haut-Rhin, fait don à la patrie d'une voiture et trois chevaux, avec lesquels on mènera des foudres à nos frères d'armes, pour balayer les satellites des despotes de dessus le sol de la liberté; il demande à la Convention de rendre un décret qui contraigne les habitants des villes à voiturer pour l'armée.

Mention honorable, insertion du don au bulletin, et renvoi pour le surplus au comité de la guerre (1).

(1) P.V., XXXV, 21. Bⁱⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl^t).

(1) P.V., XXXV, 21. Bⁱⁿ, 30 germ. (suppl^t).

(2) P.V., XXXV, 21. Débats, n^o 568, p. 348; Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t).

(3) C 300, pl. 1055, p. 7.